

Sujet : [INTERNET] Observations de Mme Marie-Eve AUBIN sur le projet d'ouverture d'une carrière à Pouligny-Saint-Pierre

De : "> Marie-Eve AUBIN (par Internet)" <meaubin@yahoo.fr>

Date : 19/10/2017 16:17

Pour : ddcsp-ep-carriere-pouignystpierre@indre.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur, je vous prie de bien vouloir trouver en PJ au présent courriel mes observations sur le projet d'ouverture d'une carrière à Pouligny-Saint-Pierre. Je vous en adresse simultanément un exemplaire signé.
Marie-Eve AUBIN

— Pièces jointes : —

carrière Pouligny final.pdf

22,9 Ko

Madame Marie-Eve AUBIN
"Le Moulin"
36220 Martizay

Le 19 octobre 2017

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis propriétaire depuis 35 ans environs d'une propriété à Martizay et c'est à la fois en cette qualité et en celle d'ancien Président de la section des travaux publics du Conseil d'Etat, en charge en particulier des questions d'environnement, que je viens vous exprimer ma surprise et mon désaccord à l'égard du projet d'ouverture d'une carrière sur le territoire de la commune de Pouligny-Saint-Pierre, à proximité immédiate du hameau de La Boudinière.

Ces communes, Martizay, Lureuil, Pouligny St Pierre, qui constituent mon environnement quotidien plusieurs mois par an, font partie du Parc naturel régional de la Brenne. La création du parc a grandement contribué à la reviviscence d'une région oubliée et une peu appauvrie au fil du temps notamment par la disparition des petites activités industrielles qui, avec l'agriculture, la pisciculture et l'élevage ovin et caprin, faisaient vivre (sobrement....) ses habitants.

Autour du parc s'est développé un tourisme "vert", respectueux de la nature et de ses diverses composantes notamment faune et flore, des activités variées autour de ces thèmes ont vu le jour pour le plus grand agrément des habitants permanents et des visiteurs. Mais il faut savoir aussi que l'appartenance au Parc crée des contraintes pour les communes et les habitants, notamment lors de travaux publics et privés qui doivent respecter certaines règles contraignantes (architecture notamment).

Dans ce cadre, le projet soumis à l'enquête apparaît comme aberrant.

Sans doute rémunérateur pour l'exploitant de la carrière, il n'apportera que nuisances à notre paisible et harmonieuse région : bruit, poussières, pollution des sols et des sources, circulation de nombreux camions dégradant les chaussées et causes d'accident. En contrepartie, peu ou même pas d'emplois créés.

Je vous prie donc, Monsieur le Commissaire enquêteur, de bien vouloir enregistrer mes observations défavorables à ce projet dont j'espère qu'il ne verra pas le jour et d'accepter l'expression de ma considération.

Marie-Eve Aubin
Président de section honoraire au Conseil d'Etat